

Le Novélarrien



*La cérémonie des vœux
du Maire à la population
aura lieu à la salle
des fêtes le vendredi
12 janvier 2024 à 18h*

Publication janvier 2024 n°48

SOMMAIRE



ÉDITORIAL DU MAIRE

P 3

EN BREF AU CONSEIL

projets, subventions, commerces, école...

P 4

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Illuminations de Noël, nouveau dortoir, extension lotissement, recensement, fibre au Port Laroche, PLU coupes d'arbres réglementées

P 7

DES NOUVELLES DE NOS ÉCOLES

P 11

VIE ÉCONOMIQUE

Salon de coiffure, boulangerie, offres d'emploi, Supérette, esthéticienne

P 12

PLACE DE L'ÉGLISE

Retour sur les fouilles

P 14

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Harcèlement scolaire et cyber harcèlement, identification chiens et chats, cyclisme et sécurité routière

P 15

INFOS

France Services, élections européennes inscriptions liste électorale, Trail et marche du Bois Charmant, horaires déchetteries, piscine la grenouillette, état civil, élagage Enedis

P 16

L'ACTU DES ASSOCIATIONS

Foyer rural, APE, la soupe aux chails, A.C.C.A,

P 19

N° utiles

P 23





Mes chers concitoyens,

L'année 2023 se termine avec une nouvelle fois une activité municipale dense et riche.

Les Nouillers a, une nouvelle fois cette année, vécu au rythme de nombreuses manifestations – que de beaux succès.

Un grand merci aux présidents et membres des associations organisatrices de ces moments de partage et de convivialité.

En 2023, on notera l'achèvement du nouveau dortoir de l'école, travaux d'accueil de l'épicerie, d'importants travaux de voirie et de sécurisation de carrefours, aménagement d'un salon de coiffure dans l'ancienne boulangerie, une première phase de renouvellement des illuminations de Noël....

De nouveaux commerces se sont installés, l'épicerie autonome API, le salon de coiffure « Les ciseaux de Noémie, une esthéticienne « les soins d'Hanami ».

Je remercie tous les élus du Conseil Municipal pour leur présence à mes côtés et leur implication sans faille dans les divers dossiers municipaux.

Ils peuvent être fiers du travail accompli cette année.

Je tiens à remercier également les agents municipaux pour la gestion de nos services (administratif, technique, école, cantine et Poste) et l'aide à la réalisation des projets communaux.

Chers administrés, nous avançons avec autant de plaisir et la détermination qu'il faut quand on a choisi de servir l'intérêt général.

Grâce aux compétences, à l'engagement et à la créativité des élus, des agents territoriaux, nous nous adaptons aux circonstances, au cadre réglementaire, mais aussi aux nécessaires équilibres budgétaires.

Avec le Conseil Municipal, nous avons fait le choix d'avancer pour le bien de tous, en veillant à préserver ce qui fait l'âme et la richesse de notre commune.

Poursuivons ensemble notre action dans le respect et la confiance.

En 2024, nous rentrons dans la quatrième année du mandat confié, avec toujours plus de projets pour notre commune : la défense extérieure contre l'incendie, la réfection de la toiture de la mairie, travaux d'amélioration de la voirie et la réalisation d'un nouveau lotissement d'habitation.



EN BREF AU CONSEIL MUNICIPAL

AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU DORTOIR:

DERNIERS AVENANTS À RÉGULARISER

Conseil Municipal du 11 octobre 2023

M. le Maire, communique les devis concernant des avenants aux travaux du dortoir de l'école, ainsi que les moins-values.

Ent. Wisler

Travaux supplémentaires pour le sol : 1 331,76 € HT
Travaux plus et moins value de peinture: - 62,25 € HT

Ent. NOTEMACO

Moins value pour le lot couverture, suppression de la volige: - 1 808 € HT

Soit une moins value sur le marché de: -538,49 € HT

Qu'a décidé le conseil municipal ?

D'approuver les avenants présentés.

EXTENSION DU LOTISSEMENT RUE DES LILAS

Conseil Municipal du 11 octobre 2023

- Nombres de lots: environ 21 ou 22
- Un espace vert sera créé au niveau de l'ancienne carrière.
- Calendrier en plusieurs tranches, dont la première débutera par le bas du lotissement donnant sur la Grande Rue, avec 8 lots.
- Parmi ces lots, il a été proposé de faire 2 petits lots entre 250 et 280 m² à l'entrée de l'extension, pour des habitations T2 ou T3 de plain pied pour nos aînés à la recherche d'une location dans le bourg.
- Il est prévu que le lotissement rue des Lilas, (5 habitations actuelles), sera relié au tout à l'égout lors de la dernière tranche avec un poste de relevage vu la topographie des lieux.
- Le bornage a été effectué le 29 novembre avec les propriétaires mitoyens du futur projet.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Prend acte de l'évolution du projet.

RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

Conseil Municipal du 11 octobre 2023

M. le Maire présente la composition des 4 classes de l'école : 3 enfants en Très Petite Section, 10 enfants en Petite Section, 21 Enfants en Moyenne section, 18 enfants en Grande Section, 20 enfants en Cours Préparatoire, 19 enfants en Cours Élémentaire 1ère année. Un effectif de 91 enfants répartis en 4 classes :
Classe TPS/PS/MS: 24 élèves
Classe MS/GS: 23 élèves

Classe GS/CP 25 élèves

Classe CE1: 19 élèves

Carte scolaire:

Le compte rendu de la réunion du 22 juin 2023, avec l'inspecteur d'académie, M. le Maire d'Archingey et son adjointe, M. le Maire de Les Nouillers et ses 2 adjoints, est présenté au Conseil Municipal.

Pour pérenniser le nombre de classes attribuées au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Archingeay -Les Nouillers, l'inspection propose d'engager une réflexion avec d'autres écoles et la signature d'une convention avec l'éducation nationale pour une période de 3ans.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Souhaite que le RPI Archingeay -Les Nouillers réfléchisse à un projet éducatif commun pour un rapprochement éventuel avec des écoles voisines.

Convention aide aux devoirs :

Mme la directrice de l'école, Noémie Yonnet, a sollicité la commune pour accueillir dans l'école de les Nouillers des élèves de 6ème et 5ème (8 maximum) pour l'aide aux devoirs.

Aide aux devoirs : tous les lundis de 17H15 à 18H15 dans la salle des enseignants.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Accepte la signature d'une convention d'occupation des locaux avec le collège de Saint Savinien.

PLANIFICATION TERRITORIALE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Conseil Municipal du 11 octobre 2023

M. le Maire a transmis par courriel à chaque élu le guide de la planification territoriale des énergies renouvelables. Il informe le Conseil que la commune doit décider du zonage des énergies renouvelables avant la fin de l'année.

Une réunion de la commission environnement avec tous les membres du conseil est donc prévue le vendredi 20 octobre à 19H00.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Soucieux de contribuer à la transition énergétique tout en préservant ses qualités patrimoniales et paysagères, le conseil souhaite mettre avant les filières d'énergies renouvelables comme le photovoltaïque sur les toitures, le bois énergie....

EN BREF AU CONSEIL MUNICIPAL

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Conseil Municipal du 21 décembre 2023

Les communes doivent à partir du 1 janvier 2025 participer aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription d'une mutuelle santé (en complément du régime de la sécurité sociale) et/ou d'une mutuelle prévoyance (pour le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie). Le Centre de gestion départemental propose une convention de participation.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

De se joindre à la convention de participation dans le domaine de la Prévoyance que le Centre de gestion prévoit de conclure lui donner mandat pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion et négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives.

EXTENSION DU LOTISSEMENT RUE DES LILAS : PRÉSENTATION DU PLAN DE COMPOSITION

Conseil Municipal du 21 décembre 2023

Les élus prennent connaissance du projet de plan de composition de ce nouveau lotissement de 24 lots :

- 22 lots à la vente d'une moyenne de 550 m² de terrain par lot,
- 2 lots réservés par la commune, plus petits entre 205 et 280 m², pour la construction de deux maisons T2 ou T3 de plain pied pour nos aînés.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Autorise à débiter la commercialisation des lots par option sur la première tranche.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Conseil Municipal du 21 décembre 2023

La commune se prépare à son recensement annuel qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

Cette opération est d'une importance cruciale pour la collectivité, car elle permet de mieux comprendre la composition de la population, d'ajuster les politiques publiques en conséquence. La commune doit mobiliser deux agents recenseurs. La coordination des opérations est assurée par M. Jean Claude Robineau. Suite à l'appel à candidature, trois candidates se sont fait connaître.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Décide de retenir les candidatures de Mme Bouthier Estelle et Mme Bellamy Lucile.

PLANIFICATION TERRITORIALE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Conseil Municipal du 21 décembre 2023

Suite aux deux réunions de travail sur ce thème, la commission propose de retenir des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (EnR) suivantes :

•Solaire photovoltaïque sur le bâti :

la zone d'accélération de la production d'EnR proposée concerne l'intégralité des zones habitées et les bâtiments agricoles et économiques.

•Solaire photovoltaïque sur ombrières :

afin d'encourager les projets sur parkings existants, la zone d'accélération de la production d'EnR proposée concerne essentiellement le bourg.

Photovoltaïque de type « ombrière » :

- * Le parking de l'école
- * Le terrain de boule près du stade

•Chaleur renouvelable :

-Géothermie : Il est proposé d'instaurer une zone d'accélération de production d'énergie géothermique sur la totalité du territoire communal.

-Bois énergie : Dans une logique de développement et de renouvellement des installations de chauffage, et comme cette énergie ne fait pas l'objet d'enjeux particuliers au regard de l'occupation des sols, il est proposé que les zones boisées de la commune soient identifiées.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Identifie et arrête les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ci-dessus.

AUTORISATION RELATIVE AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Conseil Municipal du 21 décembre 2023

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2024, les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 80 000 € au total.

EN BREF AU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES POUR LE VERSEMENT D'UNE COMPENSATION

Conseil Municipal du 21 décembre 2023

M. Le Maire explique que la loi du 28 décembre 2018 des finances pour 2019 a modifié la répartition du produit de l'IFER relative aux installations éoliennes terrestres. Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 2 octobre dernier au sein de Vals de Saintonge Communauté, a

proposé le versement d'une attribution de compensation aux communes ne bénéficiant pas ou partiellement de recettes fiscales sur l'éolien.

Pour Les Nouillers : 9 792 €

Qu'a décidé le conseil municipal ?

Adopte le rapport de CLECT du 2 octobre 2023 entérinant le versement d'attribution de compensation concernant l'IFER éolien aux communes exclues de la répartition jusqu'à la loi de finances 2019.

Une aide aux devoirs proposée aux collégiens

Huit élèves du collège Robert Cellerier participent à ce nouveau dispositif.

« Petite aide fait grand bien », pourrait-on résumer à elle seule cette initiative de Mme Noémie Yonnet, la directrice de notre école. Un partenariat gagnant-gagnant entre l'école, le collège et la mairie.

Tous les parents d'élèves n'ont pas forcément le temps, voire les facultés d'accompagner leurs enfants dans leurs études, c'est en ce sens que l'aide aux devoirs est apportée.

En effet, depuis la création, huit élèves de Les Nouillers participent toutes les semaines durant la période scolaire à ce rendez-vous d'accompagnement d'une durée d'une heure. Les lundis de 17H15 à 18H15 dans la salle des enseignants de l'école. Les enfants sont pris en charge dès l'arrivée du bus scolaire sur la place de l'église.

Il n'est pas question de se substituer aux professeurs du collège. Il s'agit d'une aide aux devoirs après la classe et non d'un soutien scolaire.

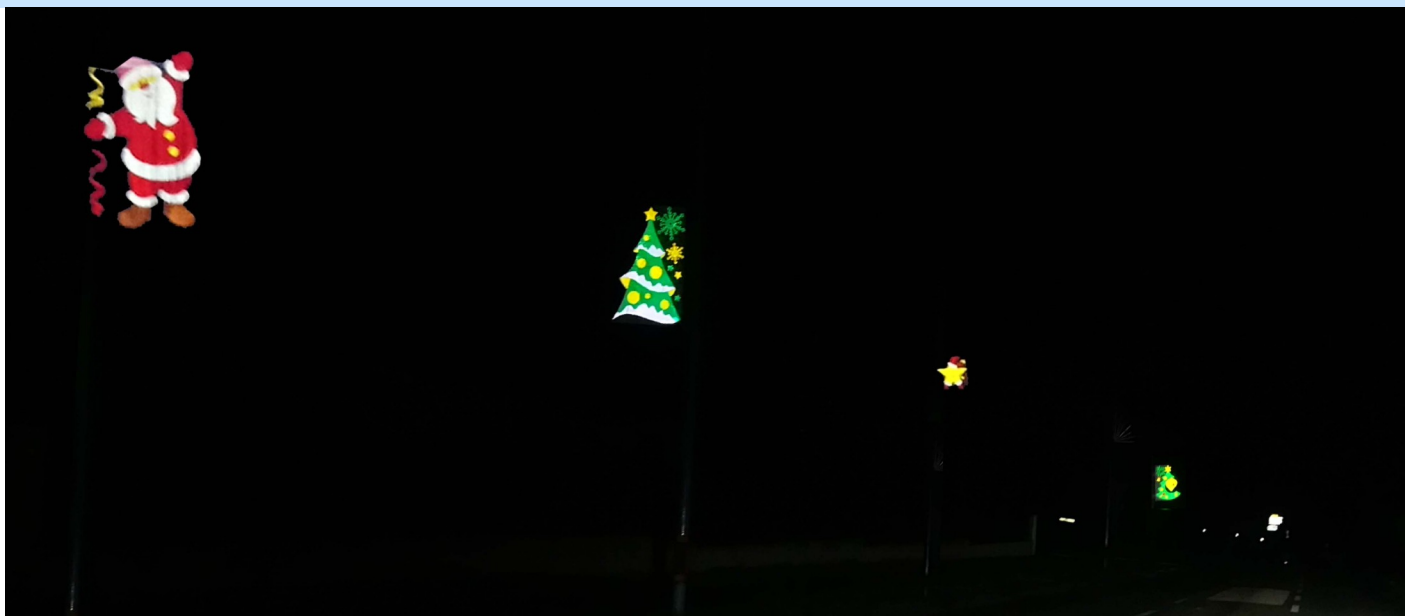
Cette démarche peu commune mérite d'être mise en avant.

Stéphane ARDOIN

Avec Devoirs faits, on progresse de jour en jour !



LA MAIRIE COMMUNIQUE



Cette année la municipalité a pris la décision d'accrocher aux réverbères en plus des guirlandes lumineuses habituelles, des Pères Noël, sapins, étoiles réfléchissants pour faire des économies d'énergie.

La nuit, ces décors réfléchissent la lumière des phares et dès que le soleil se montre, alors que les guirlandes lumineuses sont éteintes, ils égayent notre bourg.

Le nouveau dortoir de l'école

Les travaux se sont terminés à la mi-septembre, à la grande satisfaction de l'équipe enseignante, car l'espace étant plus grand, tous les enfants font la sieste dans la même pièce. Un sanitaire a aussi



été créé avec une douche.



Dans une partie l'ancien dortoir, une salle de réunion pour les professeurs des écoles a enfin pu être aménagée.

OFFRES D'EMPLOI À L'ÉCOLE DE LES NOUILLERS

Nous recherchons des personnes pour des remplacements de quelques jours à plusieurs semaines:

- Entre 11h30 et 13h40 à la cantine et pour la surveillance des enfants dans la cour.
- Entre 16h30 et 19h pour le ménage.

Projet de lotissement: extension du lotissement des Lilas

Le projet de l'extension du lotissement des Lilas avance à grand pas.

Les riverains du projet ont déjà été contactés par le géomètre pour le bornage des limites de cette nouvelle extension.

Le lotissement prévoit 22 lots d'une moyenne de 550 m² de terrain par lot, et 2 lots plus petits entre 205 et 280 m² à l'entrée de l'extension, pour la construction de deux maisons T2 ou T3 de plain pied pour nos aînés à la recherche d'une location dans le bourg.

Comme la plupart des habitations situées dans le bourg, le lotissement se situe à l'intérieur du périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour de l'église St Pierre, et les permis de construire seront soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.



La commercialisation des lots se fera en deux tranches.

La première tranche concernera 8 lots et commencera par le bas du lotissement donnant sur la Grande Rue. Il est prévu dans la deuxième tranche du projet de raccorder au tout à l'égout les cinq habitations existantes du lotissement des Lilas.

Actuellement nous n'avons pas de précisions concernant les normes de construction, ni les prix des terrains. Nous aurons plus d'informations à vous donner d'ici l'été 2025.

Néanmoins si ce projet vous intéresse, vous pourrez venir en mairie et poser une simple option sur le lot qui vous intéresserait.





Le plan local d'urbanisme de la commune est maintenant en vigueur. Il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol sur la totalité du territoire communal (logements, déplacements, stationnement, commerces, activités économiques, culture, sport...).

Qu'est-ce qu'un PLU?

Ses dispositions ont une influence sur notre vie quotidienne (logements, commerces, activités économiques, culture, sport...). C'est un document juridique de portée générale qui s'impose à tous (personnes physiques et morales) et auquel on se réfère pour instruire les demandes d'occupation des sols (permis de construire, déclaration de travaux).

C'est un document réglementaire qui régit l'urbanisme de la commune :

- il s'applique à toutes les parcelles de la commune, quels que soient leurs propriétaires
- il précise et réglemente l'utilisation des sols sur l'ensemble du territoire communal
- il définit, en particulier, les droits à construire pour chaque parcelle de la commune.

C'est un document de planification urbaine :

- il organise et définit les formes du développement urbain
- il réserve des terrains pour la création d'équipements publics (routes, écoles, terrains de sport, maisons pour tous, parcs et jardins publics...).

Mais ce n'est pas un document de programmation définissant un calendrier de réalisation des travaux ou d'aménagement dans le temps.

Consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'édition du PLU est consultable à la mairie et est disponible sur le site internet de la commune:

www.lesnouillers.fr

onglet démarches, chapitre urbanisme.

Le périmètre de protection de 500 mètres autour de l'église

La loi du 25 février 1943 instaure l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sur toute demande d'autorisation de travaux à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon

autour des monuments historiques.

Protéger la relation entre un édifice et son environnement consiste, selon les cas, à veiller à la qualité des interventions sur le bâti (façades, toitures, matériaux), et sur les espaces publics (traitement des sols, mobilier urbain, éclairage), voire quelquefois à prohiber toute construction nouvelle aux abords du monument.

Ainsi, dans le périmètre de protection de l'Eglise, toutes les demandes d'autorisation concernant les modifications de l'aspect extérieur des immeubles, les constructions neuves, mais aussi les interventions sur les espaces extérieurs sont soumises obligatoirement à l'avis de l'ABF.

Déclaration préalable des coupes de bois

Au titre du Code de l'urbanisme (article L. 113-1 du Code de l'urbanisme et arrêté préfectoral du 18 novembre 2004), dans les communes disposant d'un plan local d'urbanisme arrêté, les coupes et abattages d'arbres dans les espaces boisés classés à conserver sont soumis à déclaration préalable auprès de la mairie sauf exception (coupe d'arbres dangereux, cassés, déracinés par le vent...). Les propriétaires qui disposent pour leurs parcelles boisées d'un plan simple de gestion, agréé par le centre régional de la propriété forestière, sont dispensés de ces déclarations.

Ces règles permettent de préserver pour l'avenir la capacité des parcelles boisées à se régénérer. Le respect de ces règles, tout en permettant aux propriétaires de tirer un revenu de leurs parcelles boisées, contribue à ce que les générations futures puissent à leur tour bénéficier d'une ressource forestière.



LA MAIRIE COMMUNIQUE

🏠 Déploiement du réseau

Visualiser les réseaux haut-débits

Mise à jour : 15/11/2023

Par adresse

Par commune

Saisissez votre adresse

PORT LAROCHE,
17380 LES NOUILLERS

📍 Me localiser

Légende de la carte

- Fibre grand public (FTTH)
 - En préparation
 - En cours de déploiement
 - Prochainement disponible à la commercialisation
 - Disponible à la commercialisation
- Fibre entreprise (FTTE)
 - Potentiel FTTE
 - FTTE prévu

PORT LAROCHE: la fibre est en cours de déploiement. Espérons qu'elle arrivera au 1er trimestre 2024...



L'année 2024 n'est pas seulement l'année des jeux olympiques, c'est aussi le recensement de la population sur notre commune. Il commencera le 18 janvier 2024 et se terminera le 17 février 2024 inclus.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 18 janvier 2024 sur le site

www.lerecensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice internet vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par **l'agent recenseur. Mesdames Bellamy et Bouthier sont munies de leur carte officielle, et sont tenues au secret professionnel.**

Le recensement de la population **est gratuit: ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.**

Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis. Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront transmises à l'INSEE pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Le recensement démarre le 18 janvier. Vous serez prévenu par votre mairie.

DES NOUVELLES DE NOS ÉCOLES

Une équipe toujours aussi dynamique à l'école pour proposer une année riche en projets !



Du civisme, avec un travail de nettoyage pour maintenir nos abords propres !



De la culture autour du cinéma, de la chorale, des spectacles et des bibliothèques:



De la nature, avec des animations sur nos petites bêtes, et la flore de nos coins





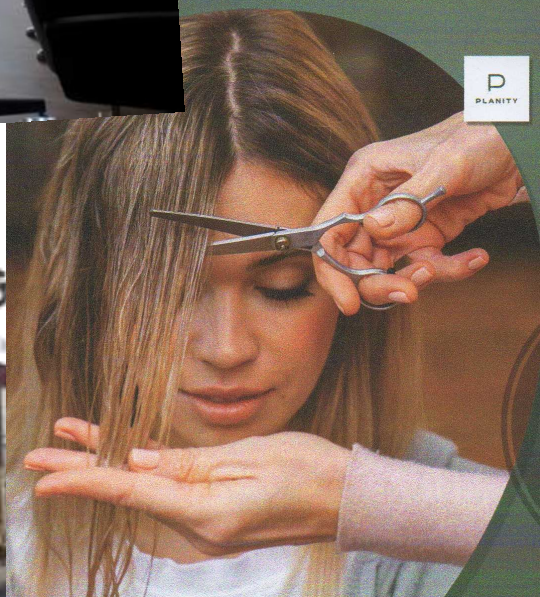
LES CISEAUX DE
Noémie

Coiffure femme
et homme

Prenez rendez-vous
en ligne sur Planity

ou
05 46 91 42 49

A partir
du 15
décembre



Depuis le 15 décembre, avec le soutien du conseil municipal et du département de Charente-Maritime, le salon de coiffure « **LES CISEAUX DE NOÉMIE** » a ouvert dans le local communal rénové situé en face de la place de l'église .

**Noémie vous accueille le lundi de 9h à 13h,
du mardi au jeudi de 9h à 12h et 14h à 18h30,
le vendredi de 9h à 19h et le samedi de 8h30 à 14h.
Prise de rendez-vous au 05 46 91 42 49 ou en ligne sur Planity**



Depuis le mois de février nous avons rechercher un repreneur pour la boulangerie.

Nous avons eu plusieurs postulants, mais soit ils ont préféré ouvrir une boulangerie dans un autre secteur, soit leurs projets n'ont pas pu se réaliser.

Fin décembre, nous avons reçu une autre personne expérimentée qui a visité la boulangerie et le logement. **Elle souhaiterait ouvrir vers la mi février ou au plus tard fin février, en espérant que l'administration puisse permettre l'ouverture le plus tôt possible.**

ÉCONOMIQUE



Vous êtes venus nombreux à l'inauguration de la supérette API. Comme vous le savez, pour pouvoir profiter des produits à des prix supermarché, il faut utiliser soit un Smartphone avec l'application API ou utiliser la carte API et payer par carte bancaire.

Pour demander la carte API si vous n'avez pas d'informatique chez vous, **il est possible de prendre rendez-vous avec la personne de France Services, qui est présente tous les mercredis matin à la mairie de les Nouillers au 06 02 17 12 44.**

ESTHÉTICIENNE ET PROTÉSISTE ONGULAIRE

6B Grande Rue Les Nouillers

Sur rendez-vous, à l'institut ou à domicile

07 89 56 31 10 - Email: soinsdhanami@gmail.com



*Justine propose
pour les femmes et les hommes*

- **des massages**
 - Infini (90 mn)
 - Découverte (30 mn)
 - Du dos
 - Des jambes
- **des soins du corps**
 - Pieds (60 mn)
 - Des mains (50 mn)
 - Express (20 mn)
- **Des soins du visage**
 - Gommages
 - Modelages
 - Masques
- **Épilation à la cire, sauf pour les sourcils, à la pince à épiler.**
- **Prothèses onguinaires**
 - Des propositions

Soins D'Hanami
Esthéticienne
Prothésiste Ongulaire
massages, soins corps et visage, faux ongles, vsp, épilations...
Rendez-vous
Sur place ou à domicile
Du lundi au vendredi
Pour plus d'informations n'hésitez pas à me contacter
Facebook Soins D'Hanami Instagram [soins.dhanami](https://www.instagram.com/soins.dhanami)
soins.dhanami@gmail.com
0789563110
6 B Grande Rue
17380 Les Nouillers

à l'infini, voir les créations sur

Instagram: [soins.dhanami](https://www.instagram.com/soins.dhanami)

- Kit sur mesure à poser soi-même pour ceux ou celles qui ont des horaires décalés.

Pour commencer l'année 2024, une bonne résolution => Prendre soin de sa peau .

Pour cela, en janvier, Justine vous propose une réduction de 15 % sur tous les soins.

RETOUR SUR LES FOUILLES DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Moyen Âge,
Époque moderne

LES NOUILLERS Place de l'église Saint-Pierre

Le projet de réhabilitation de la place de l'église Saint-Pierre sur la commune de les Nouillers a conduit à la réalisation d'un diagnostic archéologique par le Service d'archéologie départementale de la Charente-Maritime. L'emprise de cette intervention est d'une superficie de 1 645 m² et comprend une très grande partie de l'actuelle place de l'église, incluant les flancs ouest et nord de l'édifice religieux.

Bien que les fenêtres d'observation aient été grandement limitées en superficie par l'omniprésence de réseaux enfouis et par les besoins d'accès aux bâtiments ouvrant sur la place, l'opération a révélé que le paysage urbain qu'offre aujourd'hui le bourg de Les Nouillers, en partie hérité de celui représenté sur le cadastre napoléonien, n'a plus rien à voir avec celui de l'époque médiévale.

Le diagnostic a donc révélé que le cimetière, réputé pour ne s'être développé que sur le flanc sud de l'édifice, s'étendait non seulement sur le parvis de l'église mais aussi au nord, aujourd'hui vaste place publique : au moins deux tombes qui peuvent être attribuées au Moyen Âge ont en effet été découvertes à près de 35 m au nord-est du mur gouttereau nord de l'église (cf. fig. 1). L'espace funéraire associé à l'église occupait dans le paysage urbain, au moins dans sa phase d'utilisation la plus ancienne, une superficie beaucoup plus importante que ce qui était jusqu'alors supposé.



LES NOUILLERS, Place de l'église Saint-Pierre, fig. 1 : Sépulture installée dans une fosse creusée dans le substrat (Cliché : C. Trézéguet)



LES NOUILLERS, Place de l'église Saint-Pierre, fig. 2 : Des restes d'au moins un bâtiment et des niveaux d'occupation médiévaux ont été découverts sous l'actuelle place de l'église (Cliché : C. Trézéguet)

Les tombes présentes devant le parvis datent de l'époque moderne : de très nombreuses sépultures en cercueil y ont en effet été découvertes, dont nombre d'entre elles a été perturbé par des travaux récents. Il est même possible qu'un niveau de circulation directement en lien avec une des phases modernes d'utilisation du cimetière ait été préservé, ce qui est assez rare pour être signalé.

Par ailleurs, si les investigations n'ont pas retrouvé de vestiges des bâtiments modernes figurant sur le cadastre napoléonien, elles ont néanmoins révélé la présence de restes d'au moins un bâtiment, voire deux, associés à des niveaux d'occupation pouvant remonter au Moyen Âge classique (cf. fig. 2).

Enfin, et de façon plus anecdotique, un chemin de terre qui traversait la place au milieu du XX^e siècle et dont un des habitants se souvenait parfaitement, a été retrouvé. Conformément aux informations orales transmises, la place était en terre et ce chemin se composait d'un épandage de cailloux pour faciliter la circulation d'engins agricoles. Il a été à de nombreuses reprises rechargé car il s'enfonçait régulièrement sous le passage des roues.

Trézéguet Céline

NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE

Ce sont des êtres vivants qui nous apportent beaucoup au quotidien. Ils nous font confiance et nous donnent beaucoup d'affection.

Avoir un animal de compagnie, c'est prendre un engagement vis-à-vis de lui : celui de prendre soin de lui, de le nourrir, le protéger, le soigner, l'aimer.

Pour rappel, l'identification d'un chien ou d'un chat de plus de 7 mois est obligatoire.

Faire identifier votre animal, c'est également le protéger. S'il s'égare, il pourra être identifié facilement et vous être remis.

Le saviez-vous?

La détention d'un chat non identifié né après le 1er janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €.



Pensez aussi à la stérilisation, Pourquoi?

La stérilisation est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal.

Le chat est un animal domestique : il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et la collectivité.

La stérilisation permet :

- d'éviter un comportement qui génère des désagréments pour son propriétaire et l'entourage : marquage urinaire, miaulements importants...
- d'éviter que votre chat s'éloigne davantage du domicile, il chasse plus et de fait est confronté à un risque plus élevé d'accident.
- Une diminution conséquente du nombre des abandons.

Victimes ou témoins de harcèlement scolaire, comment faire?

Les jeunes victimes de harcèlement scolaire et les familles peuvent contacter **le 3018**. Si le harcèlement scolaire se joue dans les cours de récréation, il dépasse aussi le cadre scolaire et se poursuit parfois sur les réseaux sociaux. Le 3018 est aussi mis en place contre le cyberharcèlement.

Ce numéro de téléphone est gratuit depuis tous les postes (fixes ou portables) et joignable 7 jours sur 7 de 9h à 23h.

Un quart des familles ont déjà été confrontées à la question du cyberharcèlement d'un mineur, parfois dès que leur enfant fréquente l'école primaire, selon un sondage publié mi-octobre par l'association e-Enfance qui répond au 3018.

Dans le détail, 15% des enfants en école primaire ont déjà été confrontés au cyberharcèlement, (étude financée par la caisse d'épargne), c'est également le cas de 25% des mineurs au collège et de 27% de ceux du lycée.

**POUR SIGNALER
UNE SITUATION
DE HARCÈLEMENT SCOLAIRE
OU DE CYBERHARCÈLEMENT
COMPOSEZ LE 3018**



CYCLISTES

sécurité routière.gouv.fr

Les équipements obligatoires

- **Le casque** pour les enfants de moins de 12 ans, recommandé pour les autres. Le casque représente le plus sûr moyen de protéger sa tête en cas de chute ou d'accident. **Il doit être attaché.**
- **Le gilet rétro réfléchissant**

certifié pour la circulation de nuit ou lorsque la visibilité est réduite.

Il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes ou casque audio). L'usage du téléphone en main est également interdit.

- **Deux freins**, avant et arrière.
- **Des catadioptres** de couleur

rouge à l'arrière, blanche ou jaune à l'avant, orange sur les pédales doivent être présentes sur le vélo.

- **Des feux de position** émettant de la lumière jaune ou blanche à l'avant et rouge à l'arrière.
- **Un avertisseur sonore.**



INFOS



Liberté
Égalité
Fraternité



LA FRANCE SERVICES de TONNAY-BOUTONNE
Vous propose un espace pour vous guider
dans vos démarches administratives ou personnelles

FRANCE SERVICES DANS VOTRE MAIRIE

Pour la proximité de l'accès aux démarches administratives
et l'aide apportée aux habitants

Tous les mercredis de 9h00 à 11h50 une personne de La Poste
vous accueille à la mairie, sur rendez-vous au 06 02 17 12 44.

**Les documents indispensables auxquels vous devez penser
si vos démarches concernent:**

L'ASSURANCE MALADIE

(CPAM– ameliie.fr)

- Votre n° de sécurité sociale(carte vitale)
- Votre code confidentiel (compte AMELIE)
- Votre carte d'identité en cours de validité

L'ASSURANCE RETRAITE

(CARSAT)

- Votre n° de sécurité sociale(carte vitale)
- Votre mot de passe confidentiel
- Votre carte d'identité en cours de validité

PÔLE EMPLOI

- Votre n° d'identifiant Pôle Emploi
- Votre mot de passe confidentiel
- Votre carte d'identité en cours de validité
- Votre CV imprimé ou sur une clé USB
(si nécessaire)

LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

(MSA)

- Particulier ou exploitant n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Entreprise n° SIRET (14 chiffres)
- Une adresse Email valide ou un n° de téléphone portable afin de recevoir le mot de passe de provisoire lors de la création de l'espace
- Mot de passe confidentiel (à personnaliser lors de la première connexion)

LES FINANCES PUBLIQUES/ IMPÔTS (DGFIP)

- Votre n° fiscal
- Votre mot de passe confidentiel
- Votre n° d'accès en ligne (pour création de compte)
- Votre dernier avis d'imposition
- Votre carte d'identité en cours de validité

TITRES SÉCURISÉS DE L'ÉTAT (ANTS)

- Votre identifiant ANTS
- Votre mot de passe confidentiel
- Votre carte d'identité en cours de validité

LA DÉFENSE DES DROITS

(Ministère de la justice)

- Votre carte d'identité en cours de validité

LA CAISSE D'ALLOCATIONS

FAMILIALE (CAF)

- Votre n° d'allocataire (sur courrier CAF)
- Votre carte d'identité en cours de validité

INFOS

Listes électorales 2024: n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !

Vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur les listes électorales pour les élections européennes du 9 juin 2024?

N'oubliez pas de vous inscrire. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire :

- **en ligne**, grâce au télé service disponible sur **ServicePublic.fr** en joignant un justificatif d'identité

et d'un justificatif de domicile numérisés.

- **en mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité.
- **par courrier adressé à votre mairie**, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le **Cerfa n° 1269*02** de demande d'inscription.

Les inscriptions sont possibles dès à présent jusqu'au vendredi 3 mai 2024



DIMANCHE 4 FÉVRIER 2024
2 ÉPREUVES : 10 KM ET 20 KM
& UNE MARCHÉ DE 9KM

Inscriptions sur
www.courirencharentemaritime.fr
www.trailduboischarmant.wordpress.com
Tel : 07 66 52 97 63

Nouveau cette année
UNE ÉPREUVE ENFANT À PARTIR DU CE1

Bois Charmant

Trail du Bois Charmant

ARCHINGEAY

Logos: COISEUX, McDonald's, terre atlantique, Charente Maritime, CaniCentra, AXA, SUPER U, SEC TP, GARAGE BIC PENAUD, l'Agence, KVA, Val de Saintonge, RUN AVENTURE SAINTES, la Charente Maritime.

Cette année, les participants pourront choisir entre deux parcours (10 km et 20 km), une course enfants entre 1 et 2 km sur la commune d'Archingeay ou une randonnée pédestre d'environ 9 km environ.

A partir de 8h00: Retrait des dossards

8h30-10h00: Départ libre de la randonnée pédestre 9 Km

9h00: Départ de la course enfants

9h30: Départ Trail 20 Km

9h40: Départ Trail 10 Km



20 km
(9h30) 300 d+

10 km
(9h40) 140 d+

Courses enfants
(9h) (1 et 2 km)

marche 10 km

Bois Charmant

la Charente Maritime

INFOS

HORAIRES DECHETTERIE SAINT SAVINIEN

Tel: 05 46 07 16 60

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h-12h30 14h - 17h30	9h-12h30 14h - 17h30	14h - 17h	Fermée	9h-12h30 14h - 17h30	9h-12h30 14h - 17h30

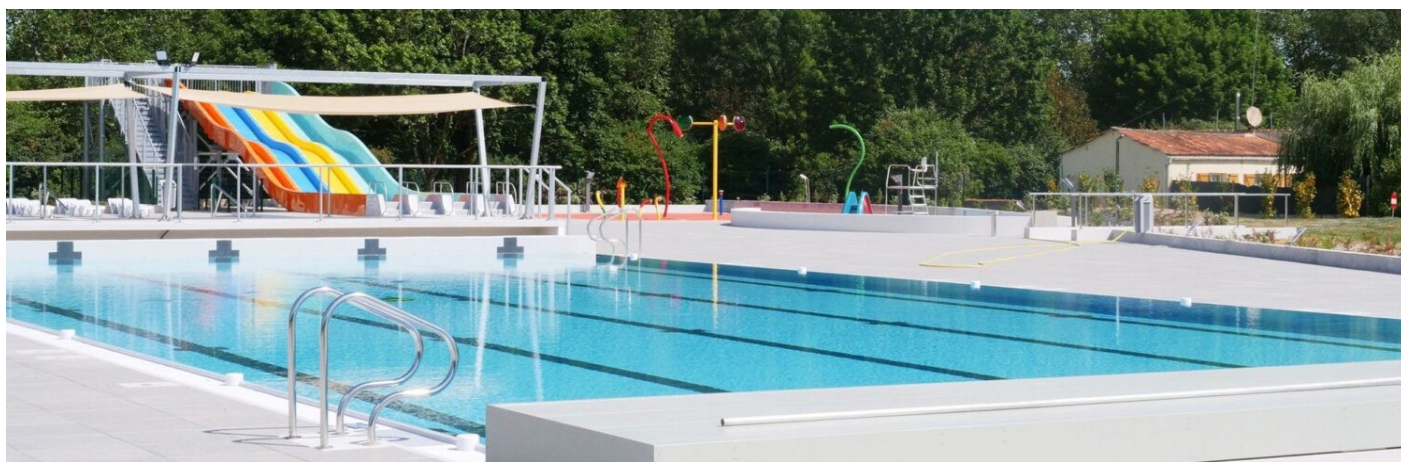
HORAIRES DECHETTERIE SAINT JEAN D'ANGELY

Rue Valentine-Germain ZAC de la Grenoblerie

Tel: 05 46 07 16 66

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h-12h30 14h - 17h30	9h-12h30 14h - 17h30	9h-12h30 14h - 17h30	9h-12h30 14h - 17h30	9h-12h30 14h - 17h30	9h-12h30 14h - 17h30

PISCINE D'ÉTÉ LA GRENOUILLETTE



Equipements

- Grand bassin 5 couloirs
- Petit Bassin
- pataugeoire
- Pentagliss 4 pistes

Tarifs

de 4 ans: Gratuit
Enfants entre 4 et 17 ans: 1,80 €
Adultes: 3€

Carte enfant 10 entrées: 12.30 €

Carte adulte 10 entrées: 22.50 €

Séance d' aquagym: 5.10 €

10 séances aquagym: 46 €

NAISSANCES

Victoria, Marie, Clémence DECQ	12/11/2023	Rochefort
Hugo, Brayon, Florent BITAUD	17/11/2023	Saintes

MARIAGES ou PACS

Teddy, Jean, Philippe GODI et Gaël, Germaine, Carmen VERRIER	15 juillet 2023
Dorian, Laurent, François TOURNEUR et Aurélie, Josette, Yvonne GOURDIN	12 août 2023
Frédéric, Christophe BONNET et Sylvie, Nicole BŒUF	23 décembre 2023

DÉCÈS

Maryse, Lucette ABRAN	11 Juillet 2023
Gilles, Michel MÉPONTE	13 Juillet 2023
Ginette, Marie, FOUCHÉ, Née CHARRIER	16 Juillet 2023
Michel Isidore, Léon DEMAUX	16 septembre 2023
Roger, Georges LARGE	10 décembre 2023




L'élagage, un véritable enjeu pour l'acheminement d'électricité !

Nos conseils

- 1 Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
- 2 Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes : 3 mètres.
- 3 Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

La sécurité, une priorité !

 Vous pouvez vous-même réaliser l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de votre choix et à vos frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une Déclaration de projet de Travaux et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux. Dans certains cas, Enedis peut intervenir par mesure de sécurité.

- ✗ Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé ;
- ✗ Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes ;
- ✗ Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne ;
- ✗ Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne ;

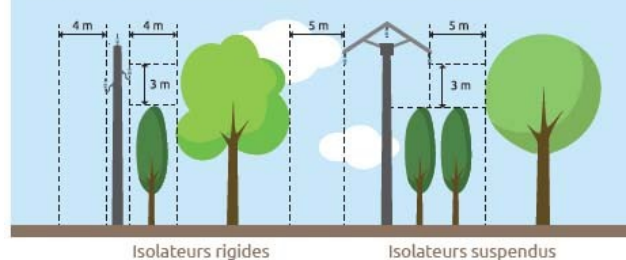
Si un arbre menace une ligne, prévenez le service dépannage d'Enedis au **09 726 750 17**.

En cas de doute, rendez-vous sur enedis.fr

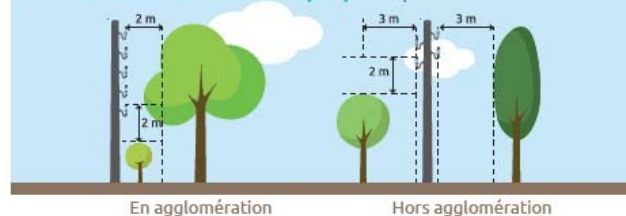
Distances à la construction des lignes électriques (norme NFC 11-201)

LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts

Attention : les distances varient selon les types de lignes.



LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



Vous pouvez télécharger la plaquette d'élagage d'Énédis sur le site de Les Nouillers: www.lesnouillers.fr - onglet Démarches, chapitre Urbanisme.

L'ACTU DE NOS ASSOCIATIONS

ACCA LES NOUILLERS

Le Balltrap fut une grande réussite dépassant toutes nos espérances. Sans nul doute qu'il va être renouvelé en 2024. **Nous tenons à remercier les nombreux bénévoles.** Une soirée choucroute est à l'étude par le conseil d'administration.

Nous vous informerons dans un avenir proche.

La fermeture du lièvre étant faite, nous pensons à un prélèvement plus important que les années précédentes. Le chiffre exact vous sera communiqué dans le prochain numéro. Cependant, les premiers comptages IKA ont commencé, et ont pour résultat 30 % de population en moins, suites aux maladies, dues éventuellement à la sécheresse de l'été dernier.

Les lâchers de tir-faisan vont certainement voir leur finalité en 2025, mais ceux d'été seront toujours autorisés. Sans nul doute que nos jeunes chasseurs vont trouver un bon compromis dans un PMA raisonné.

Pour le grand gibier au 28 décembre, 16 chevreuils ont été prélevés sur 28 attribués (population en hausse), 1 sanglier de prélever, (population en baisse).

Le carnet de ragondins nous indique que la population est en baisse, environ 150 ragondins en moins par rapport à l'an passé.

Amis chasseurs nous vous informons que le Trail du bois charmant aura lieu le dimanche 4 février de 8H à 12H (p 17). Il formera une boucle en partant du bourg d'Archangeay, passera dans le bois des Vergnes, le bois du bois charmant, dans le bourg de Les Nouillers pour arriver à Archangeay.



Le bureau de l'ACCA vous souhaite de joyeuses fêtes

L'ACTU DE NOS ASSOCIATIONS



C'est avec une immense satisfaction que nous considérons l'année qui vient de s'écouler.

Notre Foyer Rural qui s'inscrit, nous ne saurions l'oublier, dans le cadre de l'éducation populaire, a connu une magnifique saison où nos activités, dès le mois de Septembre 2022, retrouvèrent enthousiasme et vitalité.

**Et c'est reparti,
avec les mêmes animateurs !**

Au fil des semaines arrivèrent de nouveaux adhérents. Nous eûmes en effet la joie de constater, après les perturbations liées au Covid, que le théâtre, animé par Catherine Drahonnet et Nicolas Izambard, renaissait, tandis que le yoga, dirigé par Monsieur Roland Lamy, connaissait un succès grandissant. Il en fut de même pour la gymnastique douce, qui connut le remplacement, en mai dernier, de son animatrice Céline Maissant par Sylvette Joffrion.

Notre chorale, *Accordono-chœurs*, orchestrée par Gérard Pérou et interprétant des chansons françaises, connut un immense succès, avec une cinquantaine de choristes. Elle participa à des concerts en compagnie de celles de Mazeray et de Saint-Félix, en particulier pour le téléthon, *Rencontres de Paroles*, la f

fête de la musique, et dernièrement à nouveau le téléthon.

Nous avons reçu le 24 mars la Cie OFAM, qui nous a présenté



dans la salle municipale «*Le Cabaret Aquatique* ». Jeux d'eau, d'ombre et de lumière, chansons anciennes, accompagnements à la harpe, séquences attendrissantes empreintes de poésie, devant une salle comble.

Nos *Rencontres de Paroles*, les 13 et 14 mai derniers, connurent cette année un succès inégalé depuis longtemps. Bien que maintenant réduites à deux journées, elles clôturèrent le travail que les participants à nos diverses activités fournirent mois après mois. Outre la chorale comme nous venons de le souligner, l'exposition de photographies, de dessins, de tableaux, de broderies et de dentelles fut très prisée des visiteurs. L'exposé sur Molière plut beaucoup à la trentaine d'auditeurs qui s'étaient déplacés.

Quant à nos trois sections

théâtrales, adultes, enfants et adolescents, elles réjouissent grandement une assistance nettement plus nombreuse que précédemment.

Une saison 2022-2023 positive donc, avec une belle reprise cette automne de toutes les activités.

Nous prévoyons comme toujours de vous présenter un spectacle au mois de mars prochain, encore à l'étude, puis *Rencontres de Paroles* les 25 et 26 mai 2024.

Rejoignez nous, toutes les propositions pour de nouvelles activités seront à priori les bienvenues et étudiées.

Venez également renforcer notre petite équipe du Conseil d'Administration qui ne sera pas éternelle : elle se réunit pour l'instant tous les 1er mardi du mois à 20h30, dans la convivialité.

**BONNES FÊTES ET
MEILLEURS VOEUX À TOUS.**
Le Conseil d'Administration

L'ACTU DE NOS ASSOCIATIONS



Résumé de nos aventures depuis septembre 2023

Comme chaque année, notre traditionnelle assemblée générale a eu lieu à Archingeay le vendredi 22 septembre. Le bureau a été réélu avec un nouvel arrivant, au

poste de vice-trésorier, Julien Lacoste qui rejoint ainsi l'équipe du bureau composée de Lucile Bellamy, Présidente, Aurélie Levazeux, trésorière, Delphine Jérémy, secrétaire, Serge Tessier, vice-secrétaire.

Nous avons la chance cette année d'avoir de nouveaux parents d'élèves qui ont rejoint le conseil d'administration, une grande Bienvenue à eux, car l'APE est une association ouverte à tous les parents d'élèves!!! Un grand merci aux bénévoles présents tout au long de l'année pour leur aide à chaque manifestation.

Nous avons ouvert la saison des festivités avec notre traditionnel marché d'automne à Les Nouillers, qui a été un succès, mais surtout un moment de rencontres, de partages et d'échanges pour ainsi favoriser le calme et la douceur de vivre dans nos écoles et villages.

Cette année, a eu lieu la seconde édition de notre après midi effrayant pour Halloween. Les rues arcantoises ont frémi de peur en voyant défiler environ 120 enfants



dans des costumes plus effrayants les uns que les autres. Un grand merci à la mairie d'Archingeay pour son accueil et aux habitants pour avoir donné des confiseries à nos petits monstres. Les enfants ont profité d'ateliers culinaires et créatifs sur le

thème d'halloween, d'une boom animée par l'association des Roses du Vent, que nous remercions, et d'un goûter offert!! Un après midi convivial et joyeux pour les enfants.

Le 19 novembre, nous avons organisé, pour la première fois, une bourse à l'enfance dans la salle des fêtes de Les Nouillers. Une belle journée pour profiter de vider ses placards pour les exposants et de faire de bonnes affaires pour les acheteurs et pour l'APE de récolter des fonds pour les écoles.

Nous aurions aimé avoir plus de fréquentations, mais chacun a pu favoriser le recyclage, essentiel pour notre planète, par la vente de seconde main.



Le 15 décembre, les enfants ont fêté Noël en avance avec la traditionnelle chorale et la boom de Noël dans la salle des fêtes de Les Nouillers. Une soirée festive appréciée par tous les enfants, pour les faire patienter avant le passage du Papa Noël.

C'est aussi l'occasion pour les familles, les enseignants, et les bénévoles de l'APE, un moment convivial autour de la buvette et de la restauration chaude de l'APE. Un grand merci au bureau de l'APE pour la préparation de la



buvette et de la boom et aux bénévoles présents pour cette soirée de Noël.

Nous organisons le 21 janvier 2024 aux Nouillers notre traditionnel loto, le 21 avril la seconde édition de la rando VTT et pédestre de Les Nouillers, avec aussi des nouveautés.

De petits événements viendront rythmer notre année. Encore un grand merci aux bénévoles, au bureau de l'APE, aux enseignants, aux parents d'élèves et aux mairies, pour ensemble permettre de récolter des fonds reversés aux écoles pour les projets scolaires des enfants.

Nous souhaitons rappeler que chaque personne présente de l'APE est bénévole. Nous donnons de notre temps et de notre énergie pour permettre aux enfants de réaliser de beaux projets scolaires. Il ne faut pas oublier que chacun peut donner un peu de son temps et de son énergie pour que le maillage associatif sur notre territoire soit pérennisé.

A très bientôt

Lucile Bellamy, présidente de l'APE

L'ACTU DE NOS ASSOCIATIONS



21 grande Rue 17380 LES NOUILLERS

lasoupeauxchails@gmail.com - Facebook: La Soupe aux chails

Il faisait bien chaud, ce début **septembre**, quand le café a ouvert ses portes, dans la joie et la bonne humeur, au son du violon de **Miguel** et du groupe **Kieran Thorpe**.

Changement d'ambiance, à la fin du mois, avec **un tea time**, organisé



par « Ternant Animations » et animé par **Joe Eley**, son groupe « **Bandjo** » et sa voix puissante. Ce fut un bel après midi et un moment inter-associatif de bon augure.

En **Octobre**, c'est le rock qui a pris le relais, avec le groupe « **One tone down** » de St Jean D'Angély. Puis pour prendre un peu l'air du temps, une **balade botanique** animée par **Noëlle** a permis de découvrir des essences diverses dans le parc du château et dans le bois Charmant. A la fin du mois, c'est **Eugène Guignon** et **Fanfan** qui nous ont enchantés avec leurs **contes** fantasques.

L'Assemblée Générale de l'association Le Creuset a eu lieu le 10 **Novembre**, avec nettement plus de participants que l'année dernière. De nouveaux bénévoles adhérents se sont présentés, mais pas de nouveaux volontaires pour la collégiale qui perd un de ses membres, démissionnaire.

Nous sommes désormais sept à

tenir la barre, heureusement avec plus de bénévoles pour le coup de main, ce qui n'est pas négligeable. D'autre part, des coopérations sont envisagées avec d'autres associations, certaines s'étant déjà engagées comme Ternant Animations, la Compagnie des Journaliers d'Archingeay, et d'autres seront à venir avec le foyer rural pour « rencontres de paroles, en mai et aussi, bienvenue à tous ceux qui ont des projets à partager.

Après tempête et coupures de courant, nous avons dû finir cette année civile sans chauffage ni eau chaude; la municipalité se charge du dépannage (en cours) et nous l'en remercions. Cela ne nous a pas découragé, ni les 75 personnes présentes au concert de **Véronique Gain** qui a allumé nos transistors des années sixties et nous a réchauffé les cœurs ou les chœurs.

Fin novembre, quelques familles avec enfants ont bravé les intempéries pour venir jouer avec **Anaïs et Céline (animatrice de La ludothèque de Bords)**.

En **Décembre**, nous avons tenté un dimanche en matinée. Ainsi vers 15h, un spectacle a été proposé par La Compagnie des Journaliers: une conférence sur les différentes interprétations du **Mythe du Minotaure**, interprété par **Iane**, a ému le public, peu habitué à ce genre de représentation; suivi par **Gio**, danseuse coréenne de **Buto** qui lors d'une performance nous a fait découvrir un monde parallèle. Un public conséquent et très attentif nous encourage à renouveler cette expérimentation.

Autre temps forts cette année, notre **marché** de producteurs lo-

caux du 1er mardi de chaque mois s'est paré de couleurs et de l'ambiance **de Noël**, pour nous ravir, avec des **créations artisanales** concoctées par nos adhérents de



Ternant et d'ailleurs. Ce fut un **marché traditionnel festif autour d'un bon vin chaud**.

Cette année 2023 s'est achevée avec « **les bons dimancheurs** » (**groupe local**) le samedi 9 décem-



bre, pour notre plus grand plaisir, et pour les familles présentes ce jour là.

Nous vous souhaitons de **très bonnes fêtes de fin d'année** et nous vous invitons à venir nous retrouver pour un **bal folk le samedi 13 janvier**, pour commencer l'année dans la bonne humeur, marque du café associatif « La soupe aux chails ».

NUMÉROS UTILES

Gendarmerie	05 46 32 04 27
Hôpital St Jean d'Angély	05 46 59 50 50
SAMU	15 ou 112
POMPIERS	18 ou 112
PHARMACIE DE GARDE	3637
MÉDECINS généralistes	
2 rue du Souvenir 17350 St Savinien	
Emmanuelle DUFOUR	05 46 90 20 35
Sarah MERCIER	
ISABELLE ROY	
2 Rue du Quai 17350 St Savinien	05 46 90 19 60
11 place du Champ de foire 17380 Tonnay Boutonne	
Aurélie FRITSCH	05 46 32 05 03
Karine SOYER BACCARY	

CABINETS INFIRMIERS	
<u>St Savinien</u>	
Allo Infirmières savinoises 6 Rue Pasteur	05 46 90 17 81
Jean-François DECQ & Mickaël CAFIERO 8 chemin de la Longée St Savinien	06 09 79 04 82 05 46 96 41 53
Nathalie PIETRALUNGA 1 chemin des Rouches, La Poussardière St Savinien	07 85 44 39 83
<u>Tonnay Boutonne</u>	
11 Place du champ de foire	05 46 33 20 55
ÉLECTRICITÉ Urgence	0 810 437 387
RESE, eau, Urgence	05 46 97 11 92
Bibliothèque Municipale	05 46 93 73 48
Bibliotheque.nouillers@gmail.com	
Mercredi de 15h00 à 17h00	
La poste <i>Lundi et mardi de 14h00 à 17h00</i> <i>Du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h00</i>	05 46 94 63 53

OSTÉOPATHES	
Thomas MARANDET & Alizée LEFORT 7 rue Pasteur St Savinien	07 85 80 65 61 06 48 13 68 06
Thomas MARANDET 11 Place du champ de foire Tonnay Boutonne	07 85 80 65 61
VÉTÉRINAIRES	
Valérie LEURIDAN & Yann LEBON Route de Saintes	05 46 90 13 22
Clinique vétérinaire Vétora 9 Av. de la Garenne Tonnay boutonne	05 46 33 20 46
ZAC de la Grenoblerie 3 17400 St jean d'Angély	05 46 59 05 25

CHIRURGIENS DENTISTES	
Maël KESSLER & Quentin SEGUINOT 8 chemin de la Longée St Savinien	05 46 93 20 07 05 46 93 19 13
Patrick BOURGUIGNON 11 Place du champ de foire 17380 Tonnay Boutonne	05 46 33 22 68
DIVERS	
ASSISTANTES SOCIALES 2B, Rue du Souvenir - CAF & MSA St Savinien	05 46 96 53 00
Office de tourisme St Savinien Île de la Grenouillette	05 46 32 60 75
CYCLAD 1, rue Julia et Maurice Marcou 17700 SURGÈRES	05 46 07 16 66 www.cyclad.org



BONNE ANNEE



2024



La mairie sera fermée: le 21 décembre à 12h00 et le 22 décembre,
ainsi que le 28 décembre à 12h00 et le 29 décembre

MAIRIE

23 grande Rue 17380 LES NOUILLERS Tél: 05 46 90 25 09

**Horaires d'ouverture: lundi et mardi sur rendez-vous
Du mercredi au vendredi: de 9h à 12h et de 14h à 17h00**

Courriel: mairie@lesnouillers.fr

Page Facebook: Mairie de Les Nouillers

Site: www.lesnouillers.fr

Stéphane ARDOIN: 05 46 74 34 22

Michel GARNIER
05 46 96 78 38

Jean-Pierre BASSE
05 46 59 76 18

Jean-Claude ROBINEAU
05 46 93 25 87

Nathalie ANSEL
05 46 59 16 58



Tous les mercredis, les adjoints sont présents à la mairie.

**L'AGENCE POSTALE sera fermée du 22 décembre au 29 décembre 2023 inclus.
Les colis et L.A/R seront à retirer au bureau de poste de Tonnay Boutonne**